

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication : 25/05/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-7-4-3

Séance du vendredi 15 mai 2009

NOUVELLE ORGANISATION DU RESEAU ASSOCIATIF « LA CROISEE DES SERVICES » INTEGRANT L'ASSOCIATION HAUT-RHINOISE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport et la délibération n° 2008/I - 4^e/07 au Conseil Général, adopté à la séance des 13 et 14 décembre 2007, relatif à la Convention Cadre de Partenariat 2008-2011 avec l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées (APA68),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte de la nouvelle organisation du réseau associatif « La Croisée des Services » (ancienne APA68) ;
- Désigne M. LORRAIN Jean-Louis et M. JACQUEY Guy, chargés de représenter le Département au sein de l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD) étant précisé que le Président du Conseil Général est membre de droit de cette association ;
- Résilie les 2 conventions, soit la convention cadre de partenariat 2008-2011 et la convention pour le versement d'une avance, encore en vigueur en 2009 avec l'APA68 ;
- Approuve la convention Cadre 2009-2011 avec l'APAMAD, jointe en annexe et m'autorise à la signer ;

- Approuve la Convention Cadre 2009-2011 avec l'APALIB, jointe en annexe et m'autorise à la signer ;
- Approuve la Convention relative au Service d'Accueil de Jour pour Personnes Agées de l'APAMAD, jointe en annexe et m'autorise à la signer ;
- Autorise le versement du montant de la subvention d'investissement à l'APAMAD, soit 9.258 €, au titre du Plan de Revitalisation Economique (PRE) ;

Précise que la dépense sera prélevée sur le programme F 227, Chapitre 204, Fonction 53, nature 2042 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'Charles BUTTNER' written in smaller letters below it.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions